



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/061

PETITE ENFANCE – Avenant au règlement de
fonctionnement de la crèche « Les lutins »

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de 39 membres

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de 39

Le 27 juin 2023 à 19h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 juin 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} MARTINHO Sandrine par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M. CHAMBERT
- Mme COLLET Marina par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M. HAUDRECHY Christophe
- M^{me} GOUAR Saara par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M. DE CAMARET Gilles
- M. BERTRAND Romain par M. GOUT Christophe
- M^{me} PRIVAT Christine par M^{me} COLLET Jennifer
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. Sylvère MAGA, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} Céline LECLERC, à 19h06 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

/



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 23/061

DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE LA PETITE ENFANCE

—
Objet : Modification du règlement de fonctionnement de la crèche « Les Lutins »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

Vu le décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux assistants maternels et aux établissements accueillants de jeunes enfants (EAJE) de moins de 6 ans,

Vu les orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) avec la Convention d'Objectif 2022-2026 en application de la circulaire du Barème National des participations familiales C2019-005 qui applique la prestation de service unique,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification du règlement de fonctionnement de la crèche « Les Lutins », gérée par le délégataire de service public La Maison Bleue pour le compte de la Ville de Houilles,

Considérant que les principales modifications du règlement de fonctionnement sont :

- La mise à jour des coordonnées de la crèche dans le préambule ;
- La modification du poste d'agent de service et cuisine en y apportant la norme de respect HACCP (système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques) ;
- L'ajout, dans les modalités d'admissions, d'un paragraphe sur les places réservées aux ovillois travaillant ou bénéficiaires de minima sociaux et inscrit dans un parcours de réinsertion professionnelle ;
- L'attribution d'une place en crèche pour les enfants à la suite d'une décision d'une commission d'attribution regroupant notamment l'élue petite enfance, le chef de service du SPD, les directrices des établissements ;
- La modification du titre de l'article 14 par « Respect des horaires d'accueil » ;
- La suppression des articles 5.2 ; 5.3 ;
- La réorganisation du règlement de fonctionnement : l'article 5.5 devient l'article 12, l'article 5.6 devient l'article 5.4, l'article 5.10 devient l'article 5.8, l'article 8.2 devient les articles 13 et 16, les articles 8.3 et 8.4 deviennent le chapitre 3 ; , l'article 8.5 devient le chapitre 4 ; , l'article 8.6 devient le chapitre 4 ; l'article 8.6 devient l'article 8.2 ; l'article 8.6 devient l'article 8.3 ; les articles 9 et 10 fusionnent et deviennent l'article 9 ; les articles 11 et articles 10 du chapitre 1 ;
- Deux nouvelles mentions à l'article 6.2 relatives aux vaccinations ;
- La mise en annexe de la liste des évictions prévues par le Haut Conseil de Santé Publique ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230630-DCM23-061-AI
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

- Une précision à l'article 6.3 concernant l'urgence médicale avec l'ajout d'une procédure ;
- Une précision de la tarification à l'article 8.1 pour un enfant placé dans le cadre de l'ASE ;
- La création de l'annexe 1 sur le RGPD.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (29 voix pour dont 28 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 1 de M. HERAUD et 10 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **ADOpte** le nouveau règlement de fonctionnement annexé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer avec chaque représentant légal de chaque enfant accueilli au sein de la crèche « Les Lutins ».

Article 2: **PRÉCISE** que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 29 août 2023.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30 juin 2023

Publication effectuée le : 30 juin 2023

Exécutoire ce jour : 30 juin 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON